

Programme de formation

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

OPTION : ARROSAGE AUTOMATIQUE

Espaces verts et sols sportifs

Code RNCP/RS : 35397

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement : 05/03/2017

PRÉSENTATION

Le secteur de l'arrosage automatique connaît deux types d'entreprises :

- Des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique,
- Des entreprises du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent, dans l'ensemble de leurs activités, l'installation de système d'arrosage.

Cette certification a pour objectif de répondre au besoin en qualification dans le domaine de l'arrosage automatique : de l'élaboration du projet, à l'installation et à la maintenance du dispositif.

Les activités prises en compte dans ce CS peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise.

La certification présentée prend en compte les nouveaux enjeux qui impactent les métiers visés.

Les principales évolutions retenues pour ce certificat de spécialisation sont :

- **Les facteurs d'emplois :**

Selon l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage, 27.5% des entreprises adhérentes réalisent l'installation d'arrosage automatique, soit environ 8 100 entreprises. Cela représenterait près de 16 000 salariés. Le Syndicat National de l'Arrosage Automatique

rassemble une cinquantaine d'entreprises et environ 400 salariés. Son activité croît de 15% par an.

- **Les effets du changement climatique :**

La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations, etc...) incite les acteurs du paysage à prêter attention à la prévention des risques naturels, la protection des espaces et leur capacité à stocker du carbone. Les acteurs du paysage doivent donc repenser la création et l'entretien des espaces, en intégrant la diminution de la consommation d'eau. Celle-ci passe par la mise en place de dispositifs d'arrosage économiques en eau, et le choix d'espèces adaptées.

- **Les attentes sociétales :**

Les citoyens sont, aujourd'hui, plus sensibles à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols, ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.

- **L'adaptation de la réglementation :**

La protection de la biodiversité, la prévention des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets et nuisances appellent des compétences variées. Ainsi, les connaissances agronomiques (relations sol-plante-climat) s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

Il s'agit alors de développer les techniques liées à l'agro-écologie dans un contexte de transition écologique.

- **Les applications du numérique :**

Il existe des logiciels de gestion informatique à destination du résidentiel ou des collectivités. Ces outils fonctionnent avec des programmeurs multivoies connectables à un ordinateur et offrant plusieurs moyens de communication : GSM, Internet, radiofréquence, téléphone. Ces évolutions génèrent des besoins en compétence nouveaux.

Le secteur de l'arrosage automatique connaît deux types d'entreprise :

- Des entreprises spécialisées dans la mise en œuvre d'installation d'arrosage automatique,
- Des entreprises du secteur de l'aménagement paysager qui réalisent, dans l'ensemble de leurs activités, l'installation du système d'arrosage.

Les activités visées par le certificat de spécialisation « arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs sont :

- ✓ L'élaboration de projets d'arrosage,
- ✓ L'organisation des chantiers d'arrosage automatique,
- ✓ La réalisation des travaux d'installation,
- ✓ Le pilotage et maintenance des systèmes d'arrosage

CS ARROSAGE AUTOMATIQUE

Découvrez toutes les informations essentielles sur la formation CS Arrosage Automatique et n'hésitez pas à nous contacter si nécessaire.

PRÉREQUIS

Pour la formation en apprentissage

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en lien avec l'aménagement paysagers ou l'agriculture **OU** justifier d'un 1an activité dans l'aménagement paysagers ou le domaine agricole. Dérogation possible pour d'autres cas.

Pour la formation continue

- Travailler en plein air, en équipe, au contact de l'humidité et de matière salissantes
- Lire et comprendre les consignes en français

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou Justifier d'un 1an activité en lien avec le métier ou de 3 ans d'activité dans une autre filière.

PROFILS ATTENDUS

Pour la formation en apprentissage

Candidats sans contre-indication médicale (certificat médical à fournir) :

- entre 18 et 29 ans révolus

Possibilité de signature d'un contrat d'apprentissage au-delà de 29 ans pour les personnes en situation de handicap.

Pour la formation continue

Candidats sans contre-indication médicale (certificat médical à fournir) :

- Demandeurs d'emploi
- Adultes en reconversion professionnelle
- Salariés

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables :

- **De préparer** l'installation d'un système d'arrosage automatique,
- **Réaliser** l'installation d'un système d'arrosage automatique,
- **Entretien** un système d'arrosage automatique.

DURÉE & RYTHME D'ALTERNANCE

Modalités : Formation en alternance d'une durée de 420 heures sur une période de 1 an (420 h en centre de formation) et 29 semaines en milieu professionnel.

Dates de formation : du 01/09/2025 au 31/07/2026.

Rythme : Une semaine de 35 heures de cours en centre de formation par mois, le reste du temps en entreprise

MODALITES ET DELAIS D'ADMISSION A LA FORMATION

Processus de sélection :

Les personnes intéressées devront dans un premier temps se présenter à une information collective qui donnera lieu à un entretien individuel afin de vérifier la cohérence du choix de la formation, les pré-requis et répondre aux questions du futur candidat.

Toute personne souhaitant s'engager dans cette formation, devra remplir et envoyer son dossier de candidature. Ce dossier est disponible à la demande et/ou téléchargeable sur le site internet du CFA Provence - Traverse Théodore Aubanel - 13 140 Miramas. **Seuls les dossiers complets sont recevables.**

Seront étudiés : Bulletins scolaires, lettre de motivation, CV

Après validation du dossier de candidature par le formateur coordonnateur et/ou le responsable de la formation, la personne passe sous le statut candidat à l'entrée en formation. L'inscription prendra effet à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais d'accès à la formation : 1 semaine après réception du dossier de candidature

Nombre de places disponibles : 12

FINANCEMENTS ET TARIFS

Financement complet de la formation par signature d'un apprentissage (selon tarif officiel en vigueur), ou contrat de professionnalisation

Autres financements possibles : Opérateur de compétences (OPCO), financement employeur, Projet transition Pro, financement individuel

Devis et simulation de coût d'alternance sur demande.

	Montant de la prestation (Net de taxe)	Montant du niveau de prise en charge - OPCO	Reste à charge éventuel de l'entreprise.
1ère année exécution du contrat	5 731€	5 731€	0€

MÉTHODES MOBILISÉES

Approche pédagogique :

Alternance formation et périodes en entreprises.

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Cours présentiels et magistraux.
- Travaux pratiques.
- Quizz interactifs.
- Travaux de groupes.

Moyens techniques :

- Salles de cours, vidéo projecteur, aires de TP, etc...
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Profil des formateurs :

- Nos formateurs sont issus du monde professionnel et diplômés dans les domaines enseignés.

Modules	Année 1 – Nombre d’heures
Etude et préparation d’un chantier d’arrosage	315
Réalisation d’un chantier d’arrosage	70
Entretien des système	35
Total	420 heures

PROGRAMME

Le programme de formation est axé sur :

- 3 blocs de compétences :
 - **C1** – Préparer l’installation d’un système d’arrosage automatique ;
 - **C2** – Réaliser l’installation d’un système d’arrosage automatique ;
 - **C3** – Entretien un système d’arrosage automatique.

Ce bloc vise à :

- C1**
- Opérationnaliser un projet d’installation d’un système d’arrosage automatique ;
 - Réaliser une étude technique d’installation d’un système d’arrosage automatique.

Ce bloc vise à :

- C2**
- Monter les éléments hydrauliques et électriques ;
 - Piloter le système d’arrosage automatique.

Ce bloc vise à :

- C3**
- Réaliser la maintenance préventive du système d’arrosage automatique ;
 - Réaliser la maintenance corrective du système d’arrosage automatique.

MODALITES D’EVALUATION

- **Evaluation diagnostique** au début de la formation.
- **Evaluation formative** (attestations de présence, QCM, cas pratiques, exercices d’application, devoirs sur table, livrets de suivi, contrôle des connaissances, etc...).

- **Evaluation certificative** : Le certificat de spécialisation « arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs » est un titre délivré en unités capitalisables. Le diplôme est composé de 3 UC qui regroupent 4 épreuves.

Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Toutes les UC du CS « arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs » font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

L'ensemble des UC et du parcours sont proposés un jury de la DRAAF pour validation et attribution du diplôme.

BLOCS DE COMPETENCES

Le bloc de compétences est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen.

Chaque bloc de compétence peut être validé de façon dissociée.

La réussite à un bloc de compétence donne lieu à une attestation de capacité.

Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

ÉQUIVALENCES OU PASSERELLES

Adaptation du parcours selon :

- Les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE). Les personnes ayant déjà passées un diplôme dans le domaine sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier le parcours et les blocs de compétences déjà acquis.
- Les besoins des personnes en situation de handicap

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Les activités prises en compte dans ce certificat de spécialisation peuvent s'exercer dans différents emplois dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise.

Secteur d'activités :

Conduite de projet, installation, pilotage et maintenance de systèmes d'arrosage automatique.

Type d'emplois accessibles :

Les appellations fréquentes des emplois concernés par le certificat de spécialisation sont :

- Fontainier,
- Jardinier de golf,
- Ouvrier paysagiste spécialisé en arrosage automatique,
- Technicien de maintenance en arrosage automatique,
- Technicien en installation d'arrosage automatique,
- Installateur de systèmes d'arrosage,
- Commercial en arrosage (commercial sédentaire ou itinérant).

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Florence Robert. Email : f.robort.miramasformation@gmail.com

CHIFFRES CLÉS

Conformément au respect de l'article L. 6111-8 du Code du travail, nous communiquerons chaque année : le taux d'obtention de la certification, le taux de poursuite des études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux de rupture des contrats d'apprentissage, le taux d'insertion professionnelle à la suite des formations dispensées, la valeur ajoutée de l'établissement.

CS AA Ouverture en 2019	2023-2024	2022-2023	Variation
Nombre de participants	5	4	+1
Nombre de participants présenté à l'examen	5	3	+2
Taux d'obtention de l'examen	80%	50%	+30%
Taux de satisfaction	80%	60%	+20%
Taux de poursuite des études (Chiffre CFA Fontlongue)	25%	33%	-8%

Taux national de poursuite des études (Chiffre Inserjeune)	8%		
Taux de rupture des contrats d'apprentissage (Chiffre CFA Fontlongue)	0	20%	-20%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage (Chiffre Inserjeune)	16%		
Taux d'interruption en cours de formation (Chiffre CFA Fontlongue)	28,5%	20%	+8,5%
Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé (Chiffre CFA Fontlongue)	100%	100%	0
Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé (Chiffre Fiche RNCP)	Donnée non renseignée		
Taux d'insertion professionnelle dans les six mois (tout type d'emploi salarié) (Chiffre CFA Fontlongue)	60%	66%	-6%
Taux national d'insertion professionnelle dans les six mois. (tout type d'emploi salarié) (Chiffre Inserjeune)	78%		
Valeur ajoutée de l'établissement	-18%	-12%	-6%

LIENS UTILES

Fiche RNCP 35397 Active France Compétences :

[RNCP35397 - CS - Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs - France Compétences \(francecompetences.fr\)](#)

Date d'échéance : 01/04/2026

Fiche RNCP 2258 Inactive France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2258/>

Date d'échéance : 01/04/2022

PRESENTATION CFA PROVENCE



Le CFA Provence regroupe 4 unités de formation par apprentissage situées dans le 05, 13, le 83 et le 84.

Dans le 13 : UFA Fontlongue, UFA Aubagne

Dans le 83 : UFA St Maximin

Dans le 84 : UFA Valréas

Dans le 05 : UFA Poutrain

CONTACTS

Email : contact.cfaprovence@gmail.com CFA Provence – Traverse Théodore Aubanel – 13140 Miramas.